



Agenda

Samedi 7 et dimanche 8 mars

Comité des Fêtes : salon des vins

Mercredi 11 mars

Club des Cerisiers Blancs :
concours de belote

Samedi 14 mars

Comité des Jeunes : bal

Dimanche 15 mars

1^{er} tour des élections municipales

Samedi 21 mars

Classe en 9 : photo des bébés

Samedi 21 mars

Ecole les 3 collines : kermesse

Samedi 28 mars

Conseil de Parents d'Elèves : loto

Dimanche 29 mars

Alarme : concours de belote

Dimanche 05 avril

Chorzeam : concert

Lundi 13 Avril

Boule Amicale Bessenoise : but
d'honneur

Dimanche 19 avril

Comité des Jeunes : randonnée
des cerisiers blancs

Vendredi 24 avril

Rallye de Charbonnières

samedi 25 avril

Classes en 0 : fête des classes

ZOOM

Bien gérer nos déchets, ou comment agir pour l'environnement

La commission Environnement de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a présenté récemment son dernier rapport annuel sur la gestion des déchets. On peut ainsi remarquer que 52% (en poids) des déchets que nous produisons sont collectés en déchetterie, 32% via nos ordures ménagères, 9% via la collecte sélective et enfin 7% via les colonnes à verre.

En nous focalisant un peu sur les déchetteries, nous constatons que la quantité déposée représente environ 291kg par habitant et par an sur notre territoire, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Même si la tendance est à la baisse, les déchets verts représentent à eux seuls 25% des apports.

En ce qui concerne la collecte sélective, le taux de refus dû à la mauvaise qualité du tri est d'environ 14%, en baisse.

De nombreuses actions de réduction des déchets sont également mises en place. Notons par exemple le développement de nouvelles filières de valorisation du polystyrène et des bouchons (plastique et liège), la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les manifestations, l'ouverture de la Ressourcerie REPA'AR, sans oublier le Repair Café en place depuis plus de 4 ans.

Pour continuer à réduire nos déchets, chacun d'entre nous doit s'impliquer.

Nous vous invitons à consulter le guide du tri et de la réduction des déchets sur le site de la CCPA pour en savoir plus :
<http://www.paysdelarbresle.fr/agir-pour-lenvironnement/dechets-menagers/>

A nous de jouer !

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, LOMBARD, FERRIERE, LIMOUSIN, BLANC, TOINON, BOSCH, CROCI.

Excusés : Sylvie FARGERE, Pascal ARQUILLERE (pouvoir à Karine FOREST), Jérôme MICOLON (pouvoir à Pierre CARADOT)

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, Pierre CARADOT est nommé secrétaire de séance et l'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de voter le budget avant les élections afin de faciliter la mise en route du prochain Conseil Municipal à l'issue des élections. Il rappelle que ce budget pourra bien entendu faire l'objet d'évolutions au travers de potentielles décisions modificatives. Il remercie l'ensemble des élus qui dans leurs commissions, ont travaillé pour remettre les projets et devis dans les délais.

1. Vote des comptes administratif et de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal. Le compte de gestion 2019 du percepteur est identique au compte administratif du Maire et affiche les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : **175 957.04 €**
- excédent d'investissement : **159 769.14 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 puis le compte de gestion 2019.

2. Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats d'exécution du budget principal pour l'exercice 2019 s'établissent comme ci-dessus, à savoir :

- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à **175 957.04 €**,
- l'excédent d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à **159 769.14 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 à la section d'investissement du budget 2020 afin de financer les projets futurs et précise que l'excédent d'investissement sera également inscrit à cette même section.

3. Vote des taux et du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts et de reconduire les taux de 2019, soit :

- Taxe d'habitation : **12.36 %**,
- Taxe foncière : **15.29 %**,
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : **41.58 %**

Le budget 2020 est équilibré **sans emprunt** et s'élève à la somme de **1 511 510.00 €** en section de fonctionnement ; il est proposé au Conseil Municipal un vote en suréquilibre de la section d'investissement avec un montant de dépenses s'élevant à **628 369.83 €** et de recettes à **817 807.27 €**.

Les principaux projets d'investissement inscrits à ce budget 2020 sont :

- Le remplacement des toilettes publiques par des toilettes autonettoyantes : une ligne budgétaire est prévue afin de laisser l'opportunité à la prochaine équipe municipale de réfléchir à cette problématique,
- Le remplacement du panneau lumineux qui est obsolète et ne fait plus l'objet d'aucun contrat d'entretien de la part du fournisseur en raison de sa vétusté,
- La réfection du logement d'urgence situé au-dessus de l'école maternelle.
- Une ligne en faveur du développement économique est également inscrite pour pouvoir intervenir sur le développement et la pérennité des commerces en cas de besoin.

Concernant l'endettement de la commune, Monsieur le Maire indique que l'annuité est de **50 € par habitant** ce qui situe Bessenay dans la partie basse en comparaison des communes de même strate au niveau national mais également régional et départemental. Ce chiffre est très satisfaisant et laisse de réelles opportunités pour de futures réalisations.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, accepte à l'unanimité le budget 2020 tel que présenté.

Monsieur le Maire précise en outre qu'au niveau de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, une baisse de 0.25 point de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**passage de 9,2 % à 8,95 %**) sera proposée à l'assemblée délibérante à l'occasion de la séance de vote du budget. Il est rappelé que cette taxe est appelée avec la taxe foncière sur les fiches d'imposition des habitants.

La Communauté de Communes ne procèdera également à aucune augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

4. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal fixe les subventions au titre de l'année 2020 ainsi qu'il suit :

SLEA	90 435 €	Gestionnaire du multi-accueil les Griottes
MJC de l'Arbresle	129 945 €	Gestionnaire du périscolaire et des centres de Loisirs
Aide à Domicile en Milieu Rural	1,20 € par repas servi 12 792 €	Budget CCAS Participation au loyer Maison de Santé (avec Brussieu et St-Julien s/ Bibost)
Solidarité Partage	517 €	0.22 € par habitant / Budget CCAS
Association d'Aide aux Personnes Handicapées des 3 Vallées.	250 €	
Restos du cœur	250 €	
Secours Populaire L'Arbresle	250 €	
Voyage scolaire	2 760 €	60 € x 46 enfants
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	600 €	Adhésions des enfants de 6 classes primaires
Coopérative scolaire	1 000 €	Noël : 100 € par classe + classe IME
Conseil de Parents d'Elèves	250 €	Participation prix élèves CM2 (10 €/ élève)
Nuit du conte	100 €	Conteur bibliothèque
Association Béchamel	600 €	Organisation de la Fête de la Musique
Echo des Vallons	1 000 €	Prestations aux différentes manifestations
Comité des Fêtes	3 500 €	Feu d'artifice du 04 juillet
Association du personnel communal	1 000 €	
La Boule Bessenoise	4 000 €	Organisation du Challenge National des 11 et 12 juillet
Centre de soins pour oiseaux sauvages, l'Hirondelle	235 €	Convention (0.10 € par habitant)

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des subventions ci-dessus à l'unanimité.

5. Participations aux syndicats extérieurs

La commune fiscalise ses participations à 4 syndicats extérieurs.

	Syndicat à Vocation Scolaire de Ste Foy l'Argentière (SIVOS)	Syndicat à Vocation Multiple de la Giraudière (SIVOM)	Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY)	Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)
Part fiscalisée	280.57 €	50 000 €	7 332.57 €	92 614.23 €

Mr le Maire indique que le montant lié au SYDER a baissé en raison de l'extinction nocturne qui a permis de faire de réelles économies.

Le montant total fiscalisé passera de **156 160.00 € en 2019 à 150 227.37 € en 2020**, soit, pour les foyers une diminution **de l'ordre de 4 %** des montants dus des taxes d'habitation et foncière dans la colonne « Syndicat de Communes ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fiscalisation de ces participations.

6. Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative avec le CDG69

Mr le Maire indique que le contrat d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel arrivera à son terme le 31 décembre 2020 et qu'il convient de demander au Centre de Gestion du Rhône de mener une procédure de marché pour la souscription d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} Janvier 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

7. Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des 16 emplois pourvus sur la commune :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Effectif	Vacant/pourvu
A	Attaché territorial	1	vacant
B	Rédacteur	1	pourvu
C	Adjoint Administratif	2	pourvus
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	4	
C	Agent de maîtrise	2	pourvus
C	Adjoint technique	8	pourvus
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	10	
C	ATSEM	3	pourvus
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	

8. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Chalet des jeunes :

La pose du carrelage est en cours. La pose des sanitaires, avec accessibilité handicapée, interviendra dans les jours suivants ainsi que les peintures.

Une fois les travaux terminés, ce bâtiment sera utilisé par :

- Le Comité des Jeunes,
- La Maison des Jeunes et de la Culture pendant les vacances pour le club Ados,
- Le Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI) qui intervient sur la commune chaque lundi matin,
- Le PIJ (Point Information Jeunesse), de compétence CCPA, qui interviendra de façon ponctuelle, par l'organisation d'ateliers autour de thématiques particulières (orientation, logement, addictions, santé...) à la demande des familles, des jeunes, des élus...

Dans un deuxième temps, cette salle pourra potentiellement être utilisée par des associations culturelles : théâtre, chorale...

Les projets suivants sont inscrits au budget 2020 :

- Rénovation du logement d'urgence : plafonds, murs, sols et électricité,
- Réfection des sols du secrétariat : les travaux sont prévus début mars,
- Réhabilitation des toilettes publiques,
- Réhabilitation du mur de soutènement de la terrasse de la société de boules,
- Changement des panneaux de basket de la salle polyvalente (problèmes de sécurité).

Intempéries :

Suite à la tempête des 19 et 20 décembre dernier, les différents dégâts ont été réparés après indemnisation par l'assurance. Il ne reste à venir que les interventions au niveau du clocher de l'église – intervention en rappel qui sera faite dès le printemps – et de la toiture de la Chapelle de Ripan.

○ Voirie – Environnement

Réunion publique des agriculteurs : un grand merci est adressé aux agriculteurs pour l'organisation de cette réunion. Les retours sont très positifs et d'autres communes suivront l'exemple. Les participants ont été nombreux et les interventions très intéressantes.

Dispositif paragrêle : Monsieur le Maire indique que la CCPA reconduit son soutien au projet paragrêle qui consiste en la mise en place d'un système de protection collective sur l'ensemble de département des orages de grêle.

Assainissement Arfeuilles : Les travaux sont terminés ; chaque résident doit maintenant procéder à son propre raccordement.

Marquages au sol (parkings, places de stationnement, passages piétons) : Ils viennent d'être terminés.

Fleurissement de la Brévenne : après la réalisation des trottoirs, la commission s'est réunie pour travailler autour de l'aménagement paysager au niveau du carrefour de la Brévenne.

○ Informatique

Remplacement des ordinateurs du secrétariat : ils ont été livrés et seront installés par l'entreprise Xefi, début mars.

○ Communication et Tourisme

Signalétique commerces et parking : les lames directionnelles ont été reçues et seront posées prochainement par le service technique. Une réorganisation préalable de l'ensemble de ces lames est prévue.

Fibre : Une réunion relative à la fibre au niveau du territoire a eu lieu. Etaient conviées les communes qui dépendent du départ du nœud de Sain-Bel, à savoir St Pierre la Palud, Chevinay, Sourcieux Les Mines, Savigny, Bibost, St Julien s/Bibost et Bessenay. L'objectif d'une fin de travaux avant le 31 décembre 2020 a été réaffirmé par l'opérateur. Le travail désastreux effectué par les différentes entreprises a été abordé, de nombreux poteaux ne tiennent plus. La difficulté aujourd'hui est de savoir qui en assume la responsabilité dans la mesure où les poteaux sont la propriété d'Orange mais où ce qui est ajouté sur les poteaux pour le passage de la Fibre est la propriété de SFR. Les 3 armoires installées par Orange sur la commune ont été reprises par SFR.

Distribution des comptes-rendus : En l'absence d'un agent communal, les deux derniers comptes-rendus des conseils municipaux des 03 décembre 2019 et 14 janvier 2020 ont été distribués par La Poste. Si la distribution de décembre ne s'était déjà pas avérée optimale (plusieurs boîtes aux lettres ayant été oubliées), celle de janvier a été désastreuse (de nombreux administrés oubliés, d'autres ayant reçu le compte-rendu en plusieurs exemplaires, certains au milieu des tracts publicitaires...)

Il convient de s'interroger sur l'intérêt de cette distribution dans chaque foyer. Faudrait-il envisager une mise à disposition de ce compte-rendu différente (chez les commerçants par exemple) sachant qu'il est, dans tous les cas, disponible sur le site internet de la commune www.mairie-bessenay.fr et ne limiter la distribution qu'aux foyers qui le souhaitent ?

Commerces : pour l'année 2020, sur le territoire de la CCPA, 11 dossiers de demandes d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ont été validés. Pour notre commune après que 2 commerces aient bénéficié de ces aides en 2019, ce sont 3 nouveaux commerces qui peuvent aussi en profiter en 2020, ce qui place Bessenay comme la commune la plus aidée après L'Arbresle.

○ Manifestations – Vie Associative

Marché aux fleurs, produits du terroir et artisanat local : il aura lieu le **samedi 9 mai**.

Au programme : **horticulteurs, producteurs et artisans locaux, expositions, jeux** ;

Cette année, le thème retenu est « **la basse-cour dans tous ses états** », l'occasion de découvrir ou redécouvrir son univers et son utilité pour l'environnement.

Sont organisés deux concours ouverts à tous, bessennois ou non :

- pour les adultes, le traditionnel **concours de compositions florales ou bouquets**

- pour les enfants un **concours d'œufs décorés**. Profitez des vacances pour laisser vos enfants imaginer, créer, décorer des œufs de toutes sortes (poules, oie, canard...) et aussi en bois, en polystyrène...

Renseignements Mairie 04 74 70 80 07

Cérémonie citoyenne : Elle a eu lieu le **samedi 22 février à 11 h 30**. Les 22 jeunes ayant eu 18 ans depuis le 26 mai 2019, date des élections européennes, ont été invités à venir retirer leur carte d'électeur.

○ Jeunesse, enfance et vie scolaire

Conseil d'école Les 3 Collines : Il aura lieu le mardi 17 mars.

Conseil d'école les Echaras : Il aura lieu le mardi 31 mars.

○ Affaires sociales

Centre Communal d'Action Sociale : Le budget a été voté. Les subventions aux associations Solidarité Partage et ADMR pour le portage de repas ont été reconduites.

Maison de Santé : Une campagne de presse a été lancée, des reportages ont été réalisés par différentes Radios et des visites de professionnels sont en cours avec de prochaines réservations. Tout est mis en œuvre pour que cet espace puisse poursuivre l'intégration des professionnels de santé dans les meilleurs délais. Il est bien dans l'intérêt de chacun que cet espace se remplisse et il est donc indispensable que chacun communique positivement à cet effet.

Les loyers ou prix à la vente des locaux disponibles peuvent être consultés sur la page d'accueil du site internet.

○ Urbanisme

Modification du Plan Local d'Urbanisme pour l'extension de la zone artisanale des Garelles : Une réunion associant des personnes publiques associées est prévue le 24 Février prochain.

Un projet d'aménagement a été retenu avec un accès à cette extension de zone par le bas des parcelles depuis le chemin des Bancs de Pierre. La surface globale constructible est d'environ 6500 m² et les lots devront s'adapter aux demandes des artisans intéressés. Les prix de vente n'ont pas encore été fixés par la Communauté de Communes.

Zone Artisanale les Garelles : Un terrain est proposé à la vente dans la zone artisanale des Garelles et devrait faire l'objet d'une division parcellaire dans la mesure où deux artisans locaux ont chacun un projet sur ce tènement.

Monsieur le Maire clôture ce 48ème Conseil Municipal du mandat et remercie tous les élus pour leur travail et leur investissement pendant ces 6 années. Il souhaite une belle réussite à la prochaine équipe dans la gestion de notre village pour la période 2020-2026.

Infos Mairie

○ Elections municipales du 15 mars :

Les deux bureaux de vote seront ouverts de **8 h 00 à 18 h 00**. Suite aux modifications du code électoral, **pensez à vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur**. Il est rappelé également que pour les communes de plus de 1000 habitants, **le panachage est interdit**. Les bulletins de vote proposés, permettant d'élire à la fois les 19 conseillers municipaux et les 4 conseillers communautaires (3 sièges à pourvoir + 1 siège supplémentaire) ne doivent pas être modifiés. Toute **rature** entraînera la **nullité** du bulletin.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription sur les listes électorales le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

Le mandant peut en faire la demande auprès de la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail (apporter un titre d'identité). Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant. Désormais, le formulaire de demande **vote par procuration** est aussi disponible en ligne : www.service-public.fr. Pour plus de renseignements, contacter la Mairie.

○ **Etat-civil 2019** : Rectificatif naissances

Ewann ADELL : né le 22 septembre (et non pas Erwann)

Bibliothèque

La bibliothèque a procédé à son désherbage annuel (élimination des ouvrages obsolètes ou abimés). En plus de la vente de livres organisée à l'occasion du Téléthon, un partenariat avec l'entreprise Colibrio vient d'être mis en place. Colibrio récupère tous les invendus pour les trier, les remettre en état et les vendre.

Un partenariat avec la bibliothèque de St Julien s/Bibost est également en place pour faciliter les échanges et la recherche d'animation à la bibliothèque départementale.

Le 11 février dernier, la médiathèque départementale a organisé, dans les locaux de la CCPA, un atelier participatif pour échanger avec les élus des communes et les salariés et bénévoles des médiathèques du territoire et présenter le bilan du schéma départemental de lecture publique.

Par ailleurs, elle organisera cette année sa braderie annuelle à l'Arbresle dans le courant de l'automne 2020 : c'est l'occasion pour la bibliothèque départementale de vendre chaque année un stock important.

Enfin, dans le cadre du développement des médiathèques et bibliothèques qui ne sont pas présentes sur les territoires uniquement pour prêter des ouvrages, la médiathèque du Rhône s'engage dans l'organisation de visites virtuelles. Aujourd'hui, il est possible de faire une visite virtuelle de Versailles ; demain vous devriez pouvoir visiter, dans notre département, le site de St Romain en Gal.

Après quelques mois difficiles suite à la fermeture du P'tit Bazar, la bibliothèque peut à nouveau vous proposer des revues.

Dès à présent, retrouvez:

60 millions de consommateurs, l'Ami des jardins, Auto-Moto, Lyon capitale, Pep's, Psychologie magazine Système D, Tout comprendre junior et Wakou. Dans quelques semaines, vous pourrez également trouver Village magazine, Géo, Pleine Vie, Kolala et J'aime Lire.

Si vous avez des titres à proposer n'hésitez pas à nous en faire part.

Dans la continuité de la conférence sur les écrans du Conseil des Parents d'Elèves, la bibliothèque met à votre disposition un ensemble de documents : romans, BD, revues et documentaires sur ce thème. Vous les trouverez sur les présentoirs à l'entrée de la bibliothèque

La bibliothèque est un service public; il est possible de consulter les documents sur place sans être adhérent. Actuellement l'inscription se fait par famille au tarif de 12€ (personne seule : 10€) pour l'année.

Contacts: traboulbib.canalblog.com

Messenger: bib.bessenay@orange.fr

Infos Associations

○ **Classes en 0**

La fête des classes aura lieu le week-end du 25-26 avril.

Si vous êtes intéressés et n'avez pas été contactés par le bureau, vous êtes les bienvenus pour nous rejoindre pour ce beau moment de partage, que ce soit pour le défilé, le repas du midi et/ou du soir et le retinton.

Il vous suffit de nous contacter par mail : lazerodebessenay@gmail.com ou par téléphone auprès de Marion Reguillon (0620636533) ou Johan Pierson (0683840618).

○ **Classes en 5**

Chers conscrits de la classe en 5. Retenez dès maintenant la date du **samedi 3 octobre** pour une journée festive de la demi-décade. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

Infos diverses

○ Madame PINILLA, ses enfants et leur famille remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine lors du décès de **Monsieur Pedro PINILLA**. La quête collectée pour la recherche contre le cancer a rapporté 113 €.

○ Madame Denise BRAS et sa famille remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine lors du décès de **Madame Andrée LACROIX**.

○ Un acte héroïque

Un soir du mois de janvier, en rentrant chez lui, MF aperçoit un homme allongé sur le sol. Il se précipite et après avoir réalisé les premiers tests comprend que cette personne est en arrêt cardiaque. Il débute alors un massage cardiaque et utilise le défibrillateur que sa compagne avait couru chercher sous la halle du village. Les pompiers arrivés sur l'accident prennent le relais et sous les yeux de son sauveur RM reprend connaissance. Aujourd'hui, avec sa famille, il remercie son sauveteur devenu son héros ainsi que les pompiers et la commune qui avait équipé le village d'un défibrillateur depuis quelques années.

○ Nouveau à Bessenay :

Dorine DUFOUR - Toniovins Prods

Reportage photos et vidéo pour les entreprises, les associations et les particuliers.

Ateliers en photos et vidéo (Film d'animation, Court-métrage, Light Painting) pour les enfants et les adultes.

4, Allée du Clos de la Chapelle - 69690 BESSEY

Tél : 06 22 22 90 66 Mail: contact@toniovinsprods.com Site web : <http://www.toniovinsprods.com>

3000...

3000 €, c'est le montant économisé sur la deuxième partie de l'année 2019, suite à l'extension de l'extinction nocturne de l'éclairage public depuis Juillet dernier. Ce sera donc environ 6000€ par an d'économies au final, un bon point pour notre budget, et un geste en faveur de l'environnement.



Mairie de Bessenay

mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et

13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr